



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CRESSERONS

=====

Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 03 novembre 2025
Membres présents : 11	Date de l'affichage : 03 novembre 2025

L'an Deux Mille Vingt-cinq le douze novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LERMINE, Maire.

Étaient présents : Patrick LERMINE, Marie-Françoise CAUMONT, Eric LANLLIER, Anne LY, Françoise BEZIER, Laurence AUGIER, Thierry BOUCHÉ, Valérie DUVAL, Alain GAUTIER, Véronique LELIEVRE, Loïc PIERRE-BOITARD.

Absents excusés : Baptiste JAMET, Bertrand LARSONNEUR a donné pouvoir à Thierry BOUCHE, Denis LEVIONNOIS a donné pouvoir à Patrick LERMINE.

Absents : Rachel FILLIATRE.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAUMONT

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2025

L'ensemble des membres du conseil approuve le document.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU SEIN DE LA COMMUNE

Il appartient au conseil municipal d'actualiser le tableau des emplois ainsi :

- Suppression de 9 emplois en raison de mutation, promotion, démission et départ à la retraite
- Création d'un emploi à temps plein d'adjoint technique

Le conseil municipal a adopté ces modifications à l'unanimité des membres.

OBJET : SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE REFECTION COMPLETE DE LA TOITURE DE L'EGLISE D'UN MONTANT DE 82.724,10 €HT

1) Ont été obtenus 33.089,64 € HT au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) par l'état.

2) Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les demandes de subventions suivantes :

- Au fonds de concours de la communauté de communes Cœur de Nacre
- Auprès de la Fondation du Patrimoine

Sachant que le total des subventions obtenues ne doit pas dépasser 80 % du coût hors taxe.

3 – autres subventions accordées : une subvention de 2.608 € est attribuée par le conseil départemental pour les travaux de mise en place d'une zone 30 km/h sur toute la commune.

Enfin, une subvention de la DETR nous est annoncée d'un montant de 5.478 € pour un chantier de rénovation des installations d'éclairage et chauffage avec pompe à chaleur au sein de la MJC d'un montant de 18.260 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable.

OBJET : TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES A COMPTER DU 1ERJANVIER 2026

La commission scolaire et périscolaire, suite à une nouvelle augmentation des tarifs du prestataire de fourniture des repas de cantine, propose une majoration des tarifs ainsi :

- Le repas cresseronnais passe de 3,69 € à 3,90 €
- les tarifs restent inchangés pour les autres repas.

Sachant que le tarif de la garderie n'a pas évolué depuis 2015, la commission propose de fixer la ½ heure à 0,90 € contre 0,85 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les augmentations de tarifs proposés.

OBJET : FACTURATION DES INTERVENTIONS SUR LES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

La commune a signé une convention avec la FREDON Normandie pour la période 2022 à 2026 permettent un cofinancement du coût de la destruction des nids. En cette fin d'année 2025, l'enveloppe votée par le conseil départemental est épuisée.

Le maire propose donc que le coût total de l'opération soit acquitté par la commune auprès du prestataire, le propriétaire devra acquitter auprès de la commune le montant de l'opération déduit de l'aide communale.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce dispositif.

OBJET : FONGIBILITE DES CREDITS DU REFERENTIEL COMPTABLE M57

Le conseil municipal avait adopté, le 18 décembre 2024, pour l'année 2025, la souplesse budgétaire qui permet, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement, de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre. Le maire propose que ce dispositif soit renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2026. L'approbation est donnée par l'ensemble du conseil municipal.

OBJET : DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Par une délibération adoptée à l'unanimité des membres du conseil, ceux-ci autorisent le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2025 ; ce qui représente 399,70 € pour les immobilisations incorporelles et 129.527 € pour les immobilisations corporelles.

OBJET : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- PLUi :

Monsieur le maire nous informe de l'avancement du PLUi. L'enquête publique va débuter le 2 décembre 2025 à 9 h (heure d'ouverture) jusqu'au 05 janvier 2026 à 17 h (heure de clôture).

Les documents sont disponibles en dématérialisé sur <https://www.registre-dematerialise.fr/6895> ou en version papier dans les mairies de Douvres la Délivrande, Courseulles s/Mer et Luc s/Mer.

Des permanences sont mises en place pour recevoir les propositions et observations (voir l'arrêté « Avis d'enquête publique »).

- Travaux contre les risques d'inondation :

Les travaux de création d'un ouvrage d'infiltration sur un terrain jouxtant la D222 et la RD 35 débuteront le 24 novembre prochain. L'entreprise BOUTTE TP est en charge des travaux. Monsieur la maire explique que les terrains concernés par tous les travaux pour les risques d'inondation feront l'objet soit d'un achat, d'une convention d'utilisation ou bien encore d'une éviction.

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 9 décembre 2025 à 19h.

La séance est levée à 20h45.

Patrick LERMINE
Maire



Marie-Françoise CAUMONT
secrétaire de séance

